



337473 - Comment juger le fait de parler dans les toilettes

question

J'ai entendu qu'il n'est pas décent de parler dans les toilettes. Est-ce que cela s'applique à moi quand je parle à moi-même tout en satisfaisant mes besoins naturels ?

résumé de la réponse

Il est interdit de parler dans les toilettes au moment de satisfaire ses besoins naturels parce que c'est indécent. Cependant, le seul fait de parler en ce lieu n'est pas interdit à notre connaissance.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est interdit de parler dans les toilettes au moment de satisfaire ses besoins naturels parce que c'est indécent. Sous ce rapport, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Parler dans les toilettes au moment de se débarrasser est unanimement réprouvé (par les ulémas). Nos condisciples (chafiites) disent que la réprobation s'applique à tous les discours, hormis celui qui répond à une nécessité comme celui d'une personne qui voit un malvoyant sur le point de tomber dans un puits, ou un serpent ou une autre source de danger s'approcher de quelqu'un ou d'une chose respectable. Dans ces situations, il est nécessaire de parler. » Extrait d'*al-Madjmoue* (2/88). Cependant, le seul fait de parler en ce lieu n'est pas interdit à notre connaissance car c'est en principe licite.

On a interrogé Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) en ces termes : « Comment juger le fait de parler dans les toilettes avant de satisfaire ses besoins humains ? »

Voici sa réponse : « Il n'y a aucun inconvénient en cas de nécessité, vu l'absence d'un texte clair



sur le sujet. Ce qui est interdit c'est que deux personnes discutent alors qu'ils se débarrassent côte que côte. » Extrait de *Liqaa al-Baab al-Maftouh* (11/171 selon la numérotation de la bibliothèque numérique chamilla.

Allah le sait mieux.